

Québec, le 18 mai 2022

Monsieur Philippe Bourke
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est, 6^e étage
Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de la recommandation que vous m'avez soumise concernant le mandat qui devrait être confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la lumière de l'analyse des demandes de consultation publique reçues, tel que le prévoit le quatrième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère le cinquième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi, je donne le mandat au BAPE de tenir une audience publique concernant le programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 13 juin 2022.

Considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables, j'invite le BAPE à mettre en œuvre les adaptations qu'il juge nécessaires à ses pratiques pour réaliser cette étape afin de respecter ces mesures.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



BENOIT CHARETTE